



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 AVRIL 2014

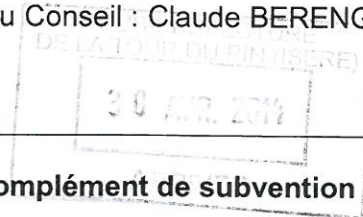
Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 17 avril 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir :

Brigitte PIGEYRE à Sophie BAUDOUIIN – Cécile PUVIS DE CHAVANNES à Michel BACCONNIER – Thierry VACHON à David CICALA.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.



DELIB 2014.04.24 09

OBJET : Animation du boulodrome – complément de subvention

Monsieur le Maire rappelle que certaines associations St-Quentinoises participent à l'animation du boulodrome.

Dans ce cadre, il est proposé de leur verser une subvention complémentaire.

En fonction de l'implication de chaque association, la répartition suivante est retenue :

OSQ Section Football	1 140,00 €
La Boule St Quentinoise	360,00 €
OSQ Tennis club	1 560,00 €
Club des Retraités	480,00 €
Judo Olympique	<u>720,00 €</u>
TOTAL	4 260,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la répartition présentée ci-dessus.

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 25 avril 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le 28 avril 2014

Le Maire,

Michel BACCONNIER

